



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

À une séance ordinaire tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30 à l'hôtel de ville situé au 1, place de la Mairie, Saint-Sauveur (Québec).

SONT PRÉSENTS :

Son honneur le maire	Jacques Gariépy
Les conseillères et conseillers	Rosa Borreggine
	Normand Leroux
	Caroline Vinet
	Véronique Martino
	Daniel Cantin
	Judith Gagnon

formant quorum;

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Le directeur général, Jean Beaulieu
Le greffier et directeur des Services juridiques, Jean-François Gauthier

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Son honneur monsieur le maire Jacques Gariépy procède à l'ouverture de la séance.

RÉSOLUTION N^o 609-12-2017

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet d'ordre du jour soit adopté comme présenté :

- | | | |
|-------------|-----|---|
| 609-12-2017 | 1. | <u>Adoption de l'ordre du jour</u> |
| | 2. | <u>Période de questions du public</u> (article 322 – Loi sur les cités et villes) |
| 610-12-2017 | 3. | <u>Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017</u> |
| | 4. | <u>Règlements</u> |
| 611-12-2017 | 4.1 | Avis de motion - Futur règlement 222-28-2017 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de finition extérieure |
| 612-12-2017 | 4.2 | Adoption - Projet de règlement 222-28-2017 - Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements - Matériaux de finition extérieure |
| 613-12-2017 | 4.3 | Avis de motion - Futur règlement 223-03-2017 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Identification cadastrale de lots |
| 614-12-2017 | 4.4 | Adoption - Projet de règlement 223-03-2017 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Identification cadastrale des lots |
| 615-12-2017 | 4.5 | Avis de motion - Futur règlement 223-04-2017 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Superficie minimale d'un terrain desservi ayant une pente supérieure à 25 % |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

-
- | | | |
|-------------|------------|---|
| 616-12-2017 | 4.6 | Adoption - Projet de règlement 223-04-2017 - Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements - Superficie minimale d'un terrain desservi ayant une pente supérieure à 25 % |
| 617-12-2017 | 4.7 | Avis de motion - Futur règlement 460-2017 - Avis de motion - Futur règlement 460-2017 - Taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ |
| 618-12-2017 | 4.8 | Adoption - Projet de règlement 460-2017 - Taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$ |
| | 5. | <u>Soumissions</u> |
| 619-12-2017 | 5.1 | Demande de propositions concernant l'exploitation d'une cantine pour la saison des patinoires au parc John-H.-Molson du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018, selon la température (2017-VC-02) |
| 620-12-2017 | 5.2 | Adjudication - Fourniture de fleurs et arbustes pour la saison 2018 (2018-TP-01) |
| | 6. | <u>Administration et finances</u> |
| 621-12-2017 | 6.1 | Approbation - Liste des chèques émis |
| 622-12-2017 | 6.2 | Autorisation de dépenses des membres du conseil |
| 623-12-2017 | 6.3 | Nomination d'un membre du conseil à titre de représentant - Musée du ski des Laurentides |
| 624-12-2017 | 6.4 | Nomination d'un membre du conseil à titre de représentant - MRC des Pays-d'en-Haut |
| 625-12-2017 | 6.5 | Autorisation de signature - Protocole d'entente - Projet intégré « La Vallée Christieville » |
| | 7. | <u>Sécurité publique</u> |
| 626-12-2017 | 7.1 | Dépôt et présentation des statistiques des interventions - Service des incendies au 30 novembre 2017 |
| | 8. | <u>Travaux publics et génie</u> |
| 627-12-2017 | 8.1 | Mandat - Activités de surveillance du barrage du Lac Prévost (X0005042) pour les années 2018-2022 |
| 628-12-2017 | 8.2 | Mandat à l'Union des municipalités du Québec - Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2018 |
| | 9. | <u>Environnement</u> |
| | 10. | <u>Urbanisme</u> |
| 629-12-2017 | 10.1 | Demandes de permis de construction approuvées - PIIA <ul style="list-style-type: none">• 350, avenue Saint-Denis - Agrandissement du garage isolé• 224 E, chemin du Lac-Millette - modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal (agrandissement des ouvertures)• 224 E, chemin du Lac-Millette - Construction de 2 terrasses commerciales |
| 630-12-2017 | 10.2 | Demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation refusées - PIIA <ul style="list-style-type: none">• 121, rue Principale - Aménagement paysager et aménagement du stationnement• 219, chemin du Lac-Millette - Modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

-
- | | | |
|-------------|------------|---|
| 631-12-2017 | 10.3 | Demands de certificat d'autorisation d'affichage approuvées - PIIA <ul style="list-style-type: none">• 219, chemin du Lac-Millette : « La fromagerie Saint-Sauveur » (à plat)• 100, avenue Guindon : « Les Factoreries Tanger » (à plat)• 286, rue Principale, local 101 : « Lolë » (à plat)• 286, rue Principale : « Remax » (à plat)• 224, chemin du Lac-Millette, local E : « Pizzéria n° 900 » (en vitrine et à plat)• 434, rue Principale, local 104 : « Boréale coiffure beauté » (à plat)• 9, avenue Monette : « Bell Esthétique » (Poteaux et à plat)• 1000, chemin Avila : « Signature MCD » (à plat)• 8, avenue Lafleur Nord : « Kinésio Conseil » (communautaire)• 171, rue Principale : « Atelier 171 » (en projection)• 405, rue Principale : « Ozone coupe beauté » (sur poteaux) |
| 632-12-2017 | 10.4 | Demands de certificat d'autorisation d'affichage refusées - PIIA <ul style="list-style-type: none">• 286, rue Principale, local 102 : « Galerie d'art P.T. Paquin » (à plat)• 249, rue Principale : « Steak and egg » (poteaux et auvent)• 365C, rue Principale : « Soie Madeleine » (communautaire)• 220-226, chemin du Lac-Millette : « Le Carrefour des Trois Villages » (communautaire) |
| 633-12-2017 | 10.5 | Demande de dérogation mineure - 48, avenue Lanning |
| 634-12-2017 | 10.6 | Rue Principale : Sundinvest inc.
Lot projeté 6 153 358, plans 2017-210
Lotissement |
| 635-12-2017 | 10.7 | Dépôt et présentation des statistiques de construction au 30 novembre 2017 |
| 636-12-2017 | 10.8 | Renouvellement de mandats - Membres du comité consultatif d'urbanisme |
| | 11. | <u>Vie communautaire</u> |
| 637-12-2017 | 11.1 | Programme Emplois d'été Canada 2018 |
| | 12. | <u>Ressources humaines</u> |
| 638-12-2017 | 12.1 | Adoption - Recueil des conditions de travail du personnel cadre, échelles salariales et classifications pour l'année 2018) |
| 639-12-2017 | 12.2 | Nomination - Contremaître - Service des travaux publics et génie |
| 640-12-2017 | 12.3 | Ratification d'embauche d'un pompier à temps partiel |
| 641-12-2017 | 12.4 | Embauche - Journalier opérateur quart de soir - Hiver 2017-2018 |
| 642-12-2017 | 12.5 | Embauche préposés plateaux récréatifs - Hiver 2017-2018 |
| 643-12-2017 | 12.6 | Embauche temporaire - Journalier opérateur |
| 644-12-2017 | 12.7 | Embauches - Journaliers parcs et espaces verts temporaires |
| | 13. | <u>Correspondance</u> |
| 645-12-2017 | 13.1 | Demande d'événement - Fondation Charles-Bruneau |
| 646-12-2017 | 13.2 | Demande d'aide financière - Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert |
| 647-12-2017 | 13.3 | Demande d'aide financière - Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur |



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

-
14. **Points nouveaux**
15. **Période de questions du public** (article 322 – Loi sur les cités et villes)
648-12-2017 16. **Levée de la séance**

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N° 610-12-2017

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 20 NOVEMBRE 2017
AINSI QUE CELUI DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DÉCEMBRE 2017**

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 ainsi que celle de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 ont été remises à chaque membre du conseil au moins vingt-quatre heures avant la présente séance conformément aux dispositions de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 novembre 2017 ainsi que celui de la séance extraordinaire du 11 décembre 2017 soient approuvés, comme déposés.

RÉSOLUTION N° 611-12-2017

**AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 222-28-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE**

Monsieur le conseiller Normand Leroux donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 222-28-2017, modifiant l'article 224 du Règlement de zonage 222-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne l'ajout de dispositions relatives à des matériaux de finition extérieure.

RÉSOLUTION N° 612-12-2017

**PROJET DE RÈGLEMENT 222-28-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 222-2008 ET SES AMENDEMENTS
MATÉRIAUX DE FINITION EXTÉRIEURE**

ATTENDU l'article 113 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de zonage numéro 222-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite autoriser le fibrociment, dont le fini s'apparente au bois, comme matériau autorisé dans le Code A;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser l'emplacement autorisé pour le stuc sur les bâtiments;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 222-28-2017, modifiant l'article 224 du règlement numéro 222-2008 et ses amendements concernant les matériaux de finition extérieure autorisés, notamment pour le fibrociment et le stuc, soit adopté.

RÉSOLUTION N° 613-12-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 223-03-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008
ET SES AMENDEMENTS
IDENTIFICATION CADASTRALE DE LOTS

Madame la conseillère Caroline Vinet donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 223-03-2017, modifiant le Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne les lots destinés à être cédés à titre de contribution aux fins de frais de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

RÉSOLUTION N° 614-12-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 223-03-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008
ET SES AMENDEMENTS
IDENTIFICATION CADASTRALE DES LOTS

ATTENDU l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de lotissement numéro 223-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite soustraire l'application des normes minimales de lotissement de tout terrain destiné à être un parc, un terrain de jeux, un espace naturel ou étant destiné à des fins publiques;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 223-03-2017, modifiant le règlement numéro 223-2008 et ses amendements afin de soustraire de l'application des normes minimales de lotissement de tout terrain destiné à être un parc, un terrain de jeux, un espace naturel ou à des fins publiques, soit adopté.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 615-12-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 223-04-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008
ET SES AMENDEMENTS
SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN DESSERVI AYANT
UNE PENTE SUPÉRIEURE À 25 %

Madame la conseillère Judith Gagnon donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 223-04-2017, modifiant le Règlement de lotissement 223-2008 et ses amendements, sera présenté lors d'une séance subséquente.

Ce futur règlement concerne la superficie minimale requise pour un terrain desservi ayant une pente de plus de 25 % avec ou sans la proximité d'un lac ou cour d'eau.

RÉSOLUTION N^o 616-12-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 223-04-2017
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT 223-2008
ET SES AMENDEMENTS
SUPERFICIE MINIMALE D'UN TERRAIN DESSERVI AYANT UNE PENTE SUPÉRIEURE À
25 %

ATTENDU l'article 115 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a adopté, le 24 octobre 2008, le Règlement de lotissement numéro 223-2008;

ATTENDU QUE le conseil souhaite préciser les superficies minimales exigées pour les terrains desservis ayant une pente naturelle moyenne supérieure à 25 % et étant situés à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement numéro 223-04-2017, modifiant le règlement numéro 223-2008 et ses amendements afin de réglementer les terrains desservis ayant une pente supérieure à 25 % pour une superficie minimale de 1 500 m² et 2 000 m² pour les terrains étant à proximité d'un lac ou cours d'eau, soit adopté.

RÉSOLUTION N^o 617-12-2017

AVIS DE MOTION
FUTUR RÈGLEMENT NUMÉRO 460-2017
TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE
DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

Monsieur le conseiller Daniel Cantin donne un avis de motion à l'effet que le futur règlement numéro 460-2017, décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$, sera présenté lors d'une séance subséquente.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 618-12-2017

PROJET DE RÈGLEMENT 460-2017
TAUX DISTINCT SUR LES MUTATIONS IMMOBILIÈRES POUR LA TRANCHE
DE LA BASE D'IMPOSITION QUI EXCÈDE 500 000 \$

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur perçoit un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire, conformément à la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (ci-après la « Loi »);

ATTENDU QU'en vertu de cette Loi, la Ville peut fixer un taux ne dépassant pas 3 % pour toute tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le projet de règlement de taxation no 460-2017, décrétant un taux distinct sur les mutations immobilières pour la tranche de la base d'imposition qui excède 500 000 \$, soit adopté.

RÉSOLUTION N^o 619-12-2017

DEMANDE DE PROPOSITIONS
EXPLOITATION D'UNE CANTINE POUR LA SAISON DES PATINOIRES
PARC JOHN-H.-MOLSON
15 DÉCEMBRE 2017 AU 15 MARS 2018, SELON LA TEMPÉRATURE (2017-VC-02)

ATTENDU QUE la Chambre de commerce et du tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur a envoyé à tous les restaurateurs de la Ville de Saint-Sauveur la demande de propositions 2017-VC-02;

ATTENDU QUE cette demande de propositions est également parue dans le journal Accès, Le journal des Pays-d'en-Haut, le 15 novembre dernier;

ATTENDU l'ouverture des propositions en date du 29 novembre 2017 concernant l'exploitation d'une cantine pour la saison des patinoires au parc John-H.-Molson du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018, selon la température (2017-VC-02);

ATTENDU QUE la Ville a reçu deux propositions présentées par La Station Café et La Conserverie;

ATTENDU QU'aucun commerçant de Saint-Sauveur n'a déposé une proposition;

ATTENDU QUE la proposition la plus intéressante a été présentée par La Station Café;

ATTENDU le rapport de la directrice du Service de la vie communautaire en date du 6 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal accepte la proposition déposée par La Station Café, 13997, rue Lucie, Mirabel (Québec) J7J 1G5, pour l'exploitation d'une cantine mobile pour la saison des patinoires au parc John-H.-Molson du 15 décembre 2017 au 15 mars 2018, selon la température.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 620-12-2017

ADJUDICATION
FOURNITURE DE FLEURS ET ARBUSTES POUR LA SAISON 2018 (2018-TP-01)

ATTENDU l'ouverture des soumissions du 14 décembre 2017 pour Fourniture de fleurs et arbustes pour la saison 2018 (2018-TP-01);

ATTENDU QUE la Ville a reçu une soumission présentée par :

<u>Nom du soumissionnaire</u>	<u>Montant</u> <u>(incluant les taxes)</u>
Jardissimo inc.	34 327,64 \$

ATTENDU QUE la Ville se réserve le droit d'accepter en tout ou en partie chaque lots;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la soumission conforme, pour un montant de 34 327,64 \$ incluant les taxes, présentée par Jardissimo inc., 2820, boulevard Curé-Labelle, Prévost (Québec) J0R 1T0, pour la fourniture de fleurs et arbustes pour la saison 2018, soit acceptée selon les considérations suivantes :

- Lot 1 en totalité pour un montant de 26 045,52 \$;
- Lot 2 en partie* pour un montant de 3 811,09 \$
* les items retenus seront communiqués à l'adjudicataire

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

QUE la présente dépense soit payée à même le budget d'opération 2018.

RÉSOLUTION N° 621-12-2017

APPROBATION – LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

ATTENDU le dépôt du rapport au conseil par le trésorier en date du 13 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE la liste des chèques émis (nos 48258 à 48601) pour la période du 17 novembre 2017 au 13 décembre 2017, au montant de 1 538 166,49 \$, soit acceptée.

RÉSOLUTION N° 622-12-2017

AUTORISATION DE DÉPENSES DES MEMBRES DU CONSEIL

ATTENDU le règlement 422-2015 sur le remboursement de diverses dépenses par les membres du conseil municipal et les obligations prévues à la Loi sur le traitement des élus municipaux;



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :
D'autoriser les dépenses des membres du conseil municipal pour leur participation aux événements suivants :

<u>Activités</u>	<u>Date et lieu</u>	<u>Coût/ personne</u>	<u>Membre</u>	<u>Total</u>
Souper Gala 25 ans d'espoir Centre de prévention suicide Le Faubourg	14 mars 2018 Club de golf les Quatre Domaines (Mirabel)	155,00 \$	Mme Rosa Borreggine Mme Caroline Vinet	310,00 \$
Formation « Maîtrisez vos dossiers municipaux » Fédération québécoise des municipalités	13 janvier 2018 280, boulevard Harwood Vaudreuil-Dorion (Québec)	505,89 \$	Mme Rosa Borreggine	505,89 \$
Formation « Le comportement éthique » Fédération québécoise des municipalités	24 mars 2018 1255, chemin des Lacs Saint-Faustin-Lac-Carré	281,69 \$ + frais de déplacement	Mme Judith Gagnon Mme Véronique Martino M. Daniel Cantin	845,07 \$
Formation « Propulser la Vallée » Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur	1 février 2018 Relais Saint-Denis 61, avenue Saint-Denis	97,73 \$	Mme Caroline Vinet	97,73 \$

RÉSOLUTION N° 623-12-2017

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE REPRÉSENTANT
MUSÉE DU SKI DES LAURENTIDES**

ATTENDU l'élection municipale du 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil municipal à titre de représentant de la Ville de Saint-Sauveur siégeant sur le conseil d'administration du Musée du ski des Laurentides;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE Mme Judith Gagnon soit nommée à titre de représentant de la Ville de Saint-Sauveur siégeant sur le conseil d'administration du Musée du ski des Laurentides.

RÉSOLUTION N° 624-12-2017

**NOMINATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL À TITRE DE REPRÉSENTANT
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT**

ATTENDU l'élection municipale du 5 novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un membre du conseil municipal à titre de représentant de la Ville de Saint-Sauveur au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil désigne monsieur le maire Jacques Gariépy à titre de représentant au conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut. À défaut d'être disponible, la personne désignée conformément à la loi pour cette période à titre de mairesse suppléante ou de maire suppléant peut représenter la Ville de Saint-Sauveur au conseil de la MRC.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 625-12-2017

AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE
+6PROJET INTÉGRÉ « LA VALLÉE CHRISTIEVILLE »

ATTENDU QUE la Ville souhaite le développement de 22 unités d'habitation unifamiliales isolées dans le secteur du chemin Bélair;

ATTENDU QUE le promoteur cédera à la Ville une superficie de terrain de 66 004,6 m², ayant une valeur écologique, pour la création d'un futur parc d'interprétation;

ATTENDU QU'il y a lieu de signer un protocole d'entente pour encadrer les modalités de construction de ce futur projet domiciliaire;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil autorise le maire ainsi que le greffier et directeur des Services juridiques à signer, pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente concernant le projet de développement « La Vallée Christieville ».

RÉSOLUTION N° 626-12-2017

STATISTIQUES DES INTERVENTIONS
SERVICE DES INCENDIES - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques des interventions du Service des incendies au courant du mois de novembre 2017;

ATTENDU QU'il y a eu 30 interventions, dont :

Entraide :	03	Senteur de fumée apparente :	02
Assistance médicale :		Senteur et/ou fuite de gaz (naturel, propane, autre) :	
Assistance à la police :		Senteur d'essence et/ou d'huile :	
Assistance aux citoyens :		Présence et/ou alarme monoxyde de carbone :	01
Fausse alarme :	01	Système d'alarme en opération :	05
Sauvetage spécialisé :		Système de gicleurs en opération :	
Inondation :		Alarme annulée :	02
Noyade :		Alerte à la bombe :	
Déversement :		Plainte pour risque d'incendie :	
Feu de rebuts (poubelle, conteneur) :	01	Accident routier :	01
Feu/fumée de cuisson :		Branche ou arbre sur fils électriques :	01
Feu de véhicule (auto, camion, avion, train) :		Fils électriques dans la rue :	
Feu de cheminée :	03	Intervention matières dangereuses :	01
Feu de forêt :		Personne prise dans un ascenseur :	
Feu à ciel ouvert :	02	Désincarcération :	01
Feu de bâtiment (résidentiel, commercial) :	01	Administration :	01
Feu installation électrique HQ :	04	RCCI :	
Feu d'appareil électrique :			

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques des interventions du Service des incendies pour le mois de novembre 2017.

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 627-12-2017

MANDAT - ACTIVITÉS DE SURVEILLANCE DU BARRAGE DU LAC PRÉVOST (X0005042)

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a effectué les activités de surveillance du barrage pour les années 2013 à 2017;

ATTENDU QUE la firme CIMA+ a obtenu le mandat de service professionnel pour la réfection du barrage (2017-TP-05);

ATTENDU la soumission de la firme CIMA+ du 27 novembre 2017;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des travaux publics et génie en date du 5 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil octroie le mandat de surveillance pour les années 2018 à 2022 à la firme CIMA+, 600-3400, boulevard du Souvenir, Laval (Québec) H7V 3Z2, au montant forfaitaire de 13 394,00 \$ plus taxes.

QUE le trésorier soit autorisé à payer cette dépense à même le budget d'opération.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION N^o 628-12-2017

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2018;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Sauveur désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjuger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2018.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée.

QUE la Ville de Saint-Sauveur confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville de Saint-Sauveur accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Ville de Saint-Sauveur s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé.

QUE la Ville de Saint-Sauveur reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

QUE le directeur du Service des travaux publics et génie soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de la présente résolution.

RÉSOLUTION N° 629-12-2017

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 27 novembre 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Conditions
350, avenue Saint-Denis	Agrandissement du garage isolé 2017-206	Sans objet
224 E, chemin du Lac-Millette	Modification de l'apparence extérieure du bâtiment principal (agrandissement des ouvertures) 2017-194	Sans objet
224 E, Chemin du Lac-Millette	Construction de 2 terrasses commerciales 2017-209	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N° 630-12-2017

**DEMANDES DE PERMIS DE CONSTRUCTION
ET DE CERTIFICATS D'AUTORISATION REFUSÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de permis et de certificats;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 27 novembre 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien aux demandes de permis de construction et de certificats d'autorisation pour les propriétés suivantes, et ce, aux motifs énumérés :

Adresse des travaux	Type de travaux Numéro de plans	Motifs
121, rue Principale	Aménagement paysager et aménagement du stationnement	Les végétaux utilisés doivent être plus résistants aux conditions climatiques et doivent être adaptés aux conditions et espaces de plantation disponibles.
	Modification de l'apparence extérieure du bâtiment 2017-187	Le matériau proposé (crépi) pour le mur latéral droit ne s'harmonise pas avec le matériau des autres murs du futur bâtiment.
219, chemin du Lac-Millette	Modification à l'apparence extérieure du bâtiment principal 2017-208	La couleur du revêtement extérieur noir masque les éléments architecturaux du bâtiment et crée une masse dans le cadre bâti.

RÉSOLUTION N° 631-12-2017

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE APPROUVÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 27 novembre 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal approuve les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés suivantes, et ce, aux conditions énumérées s'il y a lieu :



**Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30**

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Conditions
La fromagerie Saint-Sauveur 219, chemin du Lac-Millette	Enseigne posée à plat 2017-198	Sans objet
Les Factoreries Tanger 100, avenue Guindon	Enseignes posées à plat 2017-181	Sans objet
Lolë 286, rue Principale, local 101	Enseigne posée à plat 2017-182	Toutes les enseignes du bâtiment doivent être alignées et de même dimensions.
Remax 286, rue Principale	Enseigne posée à plat 2017-183	Toutes les enseignes du bâtiment doivent être alignées et de même dimensions.
Pizzeria n° 900 224 E, chemin du Lac-Millette	Enseignes installées en vitrine et à plat 2017-199	La superficie d'affichage en vitrine doit être réduite conformément aux normes prévues au règlement de zonage. Les inscriptions en vitrine doivent être alignées.
Boréale coiffure beauté 434, rue Principale, local 104	Enseigne en projection 2017-188	Sans objet
Bell Esthétique 9, avenue Monette	Enseigne installée sur poteau et à plat 2017-192	Sans objet
Signature MCD 1000, chemin Avila	Enseigne posée à plat 2017-195	Sans objet
Kinésio Conseil 8, avenue Lafleur Nord	Enseigne communautaire 2017-196	Une des trois inscriptions « kinésio » doit être retirée. Le numéro de téléphone doit être centré.
Atelier 171 171, rue Principale	Enseigne en projection 2017-197	Sans objet
Ozone coupe beauté 405, rue Principale	Enseigne sur poteaux 2017-201	Sans objet

QUE cette résolution soit valide pour une période maximale de 12 mois consécutifs avant le début desdits travaux.

RÉSOLUTION N° 632-12-2017

**DEMANDES DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'AFFICHAGE REFUSÉES
PLANS D'INTÉGRATION ET D'IMPLANTATION ARCHITECTURALE**

ATTENDU l'application du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale no 225-2008 aux demandes de certificat;

ATTENDU les objectifs et critères de ce règlement applicables aux demandes;

ATTENDU les recommandations faites par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance du 27 novembre 2017, quant à la rencontre des objectifs et critères d'évaluation du règlement, en lien avec les plans déposés aux demandes;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse les plans déposés en soutien aux demandes de certificat d'autorisation d'affichage pour les propriétés, et ce, aux motifs énumérés :

--	--



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

Nom du commerce Adresse	Type d'affichage Numéro de plans	Motifs
Galerie d'art P.T. Paquin 286, rue Principale, local 102	Enseigne installée à plat 2017-184	Le lettrage du nom du service ou des produits offerts ne peut pas être plus gros que le lettrage du nom de l'établissement
Steak and egg 249, rue Principale	Enseignes installée sur poteaux et sur auvent 2017-189	Aucune enseigne ne doit comporter des illustrations représentant certains produits de consommation
Soie Madeleine 365C, rue Principale	Enseigne communautaire 2017-207	Les composantes de l'enseigne communautaire doivent comporter au moins deux caractéristiques communes quant à la forme et les dimensions, la couleur de fond et l'encadrement ou le caractère, le format et la couleur du lettrage ou des sigles
Le Carrefour des Trois Villages 220-226, chemin du Lac-Millette	Enseigne communautaire 2017-205	Les composantes de l'enseigne communautaire doivent comporter au moins deux caractéristiques communes quant à la forme et les dimensions, la couleur de fond et l'encadrement ou le caractère, le format et la couleur du lettrage ou des sigles

RÉSOLUTION N° 633-12-2017

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
48, AVENUE LANNING

ATTENDU les critères d'évaluation applicables à cette demande;

ATTENDU la recommandation faite par le comité consultatif d'urbanisme, lors de la séance ordinaire du 27 novembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal refuse la dérogation mineure visant à autoriser la construction d'une clôture d'une hauteur de 2 m au lieu de 1,25 m en marge de recul avant, pour la propriété du 48, avenue Lanning située dans la zone H 316, au motif que les travaux ont été réalisés sans permis. De plus, aucun préjudice sérieux n'a été évoqué par le requérant.

RÉSOLUTION N° 634-12-2017

RUE PRINCIPALE
LOT PROJETÉ 6 153 358, PLANS 2017-210
SUNDINVEST INC.
LOTISSEMENT

ATTENDU l'application du règlement de lotissement no 223-2008 au projet;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve la demande de permis de lotissement pour le lot projeté 6 153 358, situé sur la rue Principale.

QUE les limites des lots 6 153 357 et 4 245 406 seront modifiées;

QUE seul le lot 6 153 358 sera créé;

QU'il n'y a pas de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels applicables, car il n'y a pas augmentation du nombre de lots, mais simplement modification des limites de lots.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 635-12-2017

STATISTIQUES DE CONSTRUCTION - DÉPÔT

ATTENDU la présentation des statistiques de permis pour le mois de novembre 2017;

ATTENDU QU'au mois de novembre 2017, il y a eu 50 permis de délivrés pour un total de 2 562 155 \$, comparativement à 104 permis et 10 464 300 \$ pour novembre 2016, soit un total à date pour l'année 2017 de 36 887 880 \$ comparativement à 35 978 852 \$ pour la même période en 2016. Le nombre de permis de nouvelle construction délivrés en novembre 2017 est de 3, soit un total à date de 65 pour l'année, comparativement à 65 en 2016 et 54 en 2015 à la même période;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

D'accepter le dépôt des statistiques de construction du Service de l'urbanisme pour le mois de novembre 2017.

RÉSOLUTION N^o 636-12-2017

**RENOUVELLEMENT DE MANDATS
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

ATTENDU le règlement numéro 438-09-2016 constituant un comité consultatif d'urbanisme pour la Ville de Saint-Sauveur;

ATTENDU QU'au 31 décembre 2017, les mandats de madame Johanne Martel ainsi que de messieurs Robert Gravel et Claude Savard viennent à échéance;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE les mandats de madame Johanne Martel ainsi que de messieurs Robert Gravel et Claude Savard, membres du comité consultatif d'urbanisme, sont renouvelés pour une période d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2018.

RÉSOLUTION N^o 637-12-2017

PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA 2018

ATTENDU QUE l'information n'est pas encore disponible pour le programme 2018, mais que la date limite est généralement en janvier;

ATTENDU QU'une résolution est nécessaire afin de pouvoir présenter une demande d'assistance financière dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2018;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE la directrice du Service de la vie communautaire, soit mandatée pour présenter une demande au programme Emplois d'été Canada 2018.

RÉSOLUTION N^o 638-12-2017

**ADOPTION - RECUEIL DES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL CADRE,
ÉCHELLES SALARIALES ET CLASSIFICATIONS POUR L'ANNÉE 2018**

ATTENDU QUE la dernière mise à jour des conditions de travail du personnel cadre de la Ville de Saint-Sauveur remonte à décembre 2011;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE les employés cadres devaient se référer à la convention collective pour connaître certaines de leurs conditions de travail qui n'étaient pas prévues au document de décembre 2011;

ATTENDU QU'il y avait lieu de documenter les conditions de travail des employés cadres pour faciliter la compréhension, la gestion et limiter les ambiguïtés;

ATTENDU QUE les échelles salariales de la politique de gestion de la rémunération du personnel cadre devaient être révisées pour offrir au personnel cadre une augmentation annuelle égale à ce qui est prévu à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur, sous réserve de l'approbation du conseil municipal;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Daniel Cantin et unanimement résolu :

QUE le conseil approuve le "Recueil des conditions de travail du personnel cadre", l'échelle salariale 2018 ainsi que la classification des titulaires des postes cadres.

RÉSOLUTION N° 639-12-2017

NOMINATION - CONTREMAÎTRE
SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET GÉNIE

ATTENDU QUE M. Éric Descheneaux est à l'emploi de la Ville de Saint-Sauveur auprès du Service des travaux publics et génie, depuis le 1^{er} février 2003;

ATTENDU QUE M. Descheneaux a occupé le poste de journalier-opérateur avant d'être promu au poste de chef d'équipe 1 le 21 octobre 2008;

ATTENDU QUE M. Descheneaux a été promu au poste de contremaître intérimaire le 1^{er} mai 2017 et qu'il a démontré depuis qu'il avait les qualités et l'expérience nécessaires pour occuper avec succès un poste de contremaître permanent;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur confirme la promotion de M. Éric Descheneaux au poste de contremaître au Service des travaux publics et génie selon les conditions de travail prévues à la Politique des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Saint-Sauveur. La rémunération 2017 accordée à M. Descheneaux est celle prévue à l'échelon 11 de la structure salariale des conditions de travail du personnel cadre. M. Éric Descheneaux aura droit à cinq semaines de vacances. La période de probation de six mois est réputée complétée.

RÉSOLUTION N° 640-12-2017

RATIFICATION D'EMBAUCHE D'UN POMPIER À TEMPS PARTIEL

ATTENDU QU'il y a un poste à combler à la suite du départ à la retraite de monsieur Georges Dussault;

ATTENDU la candidature de monsieur Marcel Chartrand;

ATTENDU le rapport au conseil du directeur du Service des incendies en date du 1^{er} décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE l'embauche de monsieur Marcel Chartrand soit ratifiée à titre de pompier à temps partiel, et ce, selon les conditions de travail prévues à l'entente salariale de travail des pompiers de Saint-Sauveur/Piedmont.

QUE la date de son entrée en fonction soit effective au 12 décembre 2017.



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

RÉSOLUTION N^o 641-12-2017

EMBAUCHE - JOURNALIER OPÉRATEUR QUART DE SOIR - HIVER 2017-2018

ATTENDU l'affichage interne des postes de journaliers opérateurs (quart de soir hivernal) qui s'est terminé le 23 novembre 2017;

ATTENDU QUE les candidatures reçues de l'interne permettent de combler les postes de journalier opérateur (quart de soir hivernal) pour la saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines soumis au conseil le 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE les personnes suivantes soient embauchées pour occuper le poste de journalier opérateur (quart de soir hivernal) temporaire pour la saison hivernale 2017-2018 soient André Jr. Larocque et Michael Williams, et ce, selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION N^o 642-12-2017

EMBAUCHE PRÉPOSÉS PLATEAUX RÉCRÉATIFS - HIVER 2017-2018

ATTENDU l'affichage interne des postes de préposés plateaux récréatifs temporaires qui s'est terminé le 10 novembre 2017;

ATTENDU QUE les candidatures reçues de l'interne permettent de combler les postes de préposés plateaux récréatifs temporaires pour la saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU qu'un poste de préposé plateaux récréatifs est vacant temporairement en raison de l'absence pour raison médicale de son titulaire;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines soumis au conseil le 11 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Judith Gagnon et unanimement résolu :

QUE les personnes suivantes soient embauchées pour occuper les postes de préposé plateaux récréatifs temporaires pour la saison hivernale 2017-2018 :

M. Nicolas Tsai
M. Claude Richer
M. Bernard Désormeau
M. Michel Lachance

Le salaire ainsi que les conditions de travail sont prévues à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION N^o 643-12-2017

EMBAUCHE TEMPORAIRE - JOURNALIER OPÉRATEUR

ATTENDU QU'un poste de journalier opérateur est vacant temporairement en raison de l'absence pour raison médicale de son titulaire;

ATTENDU QUE M. Pascal Sabourin est l'employé temporaire désigné (liste de rappel) pour effectuer le remplacement;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines soumis au conseil le 18 décembre 2017;

--	--

Maire Greffier
Initiales



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE M. Pascal Sabourin soit embauché temporairement pour occuper le poste de journalier opérateur vacant temporairement en raison de l'absence du titulaire permanent de ce poste selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION N^o 644-12-2017

EMBAUCHES - JOURNALIERS PARCS ET ESPACES VERTS TEMPORAIRES

ATTENDU l'affichage interne des postes de journaliers parcs et espaces verts temporaires qui s'est terminé le 23 novembre 2017;

ATTENDU QUE les candidatures reçues de l'interne, permettent de combler les postes de journalier parcs et espaces verts temporaires pour la saison hivernale 2017-2018;

ATTENDU le rapport du directeur du Service des ressources humaines soumis au conseil le 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE les personnes suivantes soient embauchées pour occuper le poste de journalier parcs et espaces verts temporaire pour la saison hivernale 2017-2018, soient Matthew Lavergne, Étienne Cantin-Lefebvre, Karine Prévost, Caroline Girard selon le salaire et les conditions de travail prévus à la convention collective des employés syndiqués de la Ville de Saint-Sauveur.

RÉSOLUTION N^o 645-12-2017

DEMANDE D'ÉVÉNEMENT
FONDATION CHARLES-BRUNEAU

ATTENDU la demande présentée par la Fondation Charles-Bruneau concernant la tenue de la 23^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau;

ATTENDU QUE la Fondation inaugure un nouveau parcours qui passera par Saint-Sauveur;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Véronique Martino et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise la Fondation Charles-Bruneau à circuler sur différentes rues de la municipalité dans le cadre de la 23^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau qui se tiendra les 5 et 6 juillet 2018, sous réserve de ce qui suit :

- Obtenir l'accord et l'appui de la Sûreté du Québec;
- Maintenir et contrôler en tout temps, la circulation de façon sécuritaire.

RÉSOLUTION N^o 646-12-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE TOURNENVERT

ATTENDU la demande d'aide financière de la Société d'horticulture et d'écologie Tournenvert en date du 30 novembre 2017; .



Procès-verbal
de la séance ordinaire du conseil municipal
tenue le 18 décembre 2017 à 19 h 30

ATTENDU QUE cet organisme collabore de près avec la Ville de Saint-Sauveur dans le cadre de l'événement Un enfant, mes racines et l'aménagement du Potager des petits semeurs;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Rosa Borreggine et unanimement résolu :

QUE le conseil municipal autorise l'octroi d'une aide financière de 1 000 \$ à la Société d'horticulture Tournenvert afin de les aider à assurer une continuité de leurs services pour l'année 2018.

RÉSOLUTION N° 647-12-2017

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
CHAMBRE DE COMMERCE ET DE TOURISME DE LA VALLÉE DE SAINT-SAUVEUR

ATTENDU la demande d'aide financière de la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur pour l'année 2018 en date du 30 novembre 2017;

ATTENDU la résolution 21-01-2003 édictant les conditions de remise de l'aide financière à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur;

ATTENDU le rapport du directeur général en date du 18 décembre 2017;

Il est dûment proposé par madame la conseillère Caroline Vinet et unanimement résolu :

QUE la Ville de Saint-Sauveur s'engage à remettre à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur la somme de 294 030 \$, et ce, à titre de soutien financier pour l'année 2018, conditionnellement à l'adoption du budget 2018 de la Ville de Saint-Sauveur et réparti de la façon suivante :

- Fonctionnement : 246 330 \$
- Spectacles : 41 700 \$
- Défilés (2) : 6 000 \$

QUE la somme prévue à la présente résolution soit remise en quatre versements égaux aux dates suivantes : 6 janvier, 6 avril, 6 juin et 6 octobre 2018.

PÉRIODE DE QUESTIONS

En conformité avec l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, une période de questions est mise à la disposition des personnes présentes. Le conseil municipal prend bonne note des questions et des différents commentaires émis.

RÉSOLUTION N° 648-12-2017

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Normand Leroux et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Jean-François Gauthier
Greffier et directeur des
Services juridiques

Jacques Gariépy
Maire
